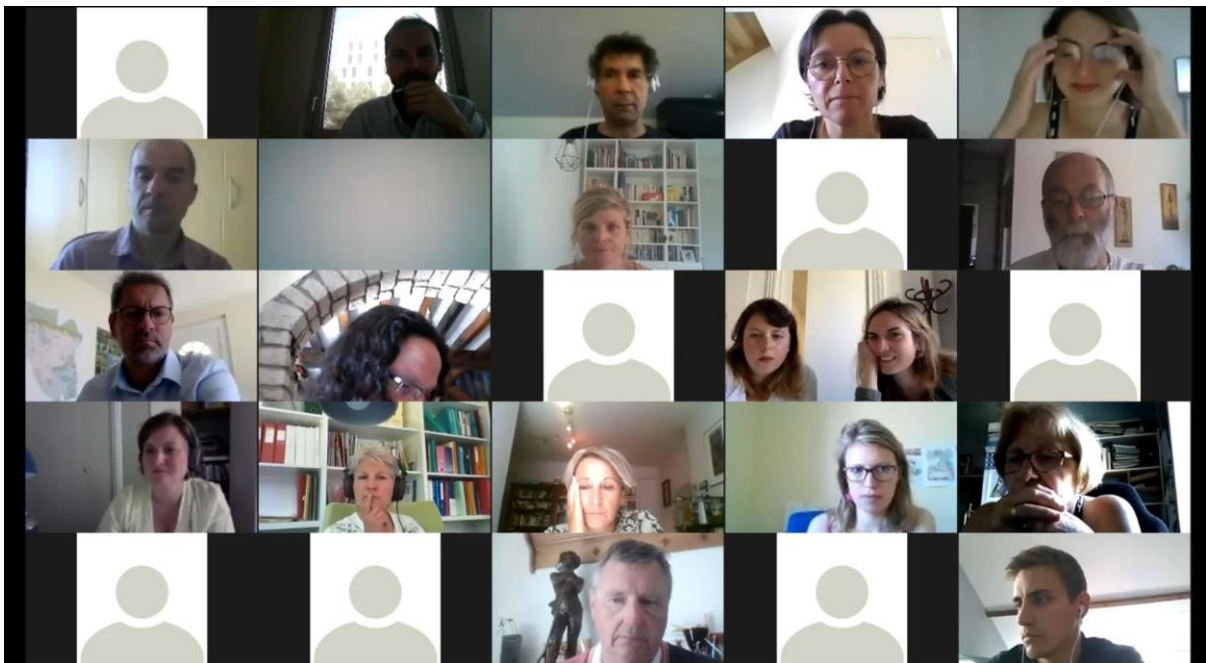


Synthèse – Webinaire Cours d'écoles résilientes dans les régions Normandie, Centre Val-de-Loire, Bretagne et Pays de la Loire – 09/07/2020

Le Cerema organisait un webinaire le 09 juillet dernier destiné aux collectivités, équipes pédagogiques et partenaires intéressés par la mise en œuvre de cours de récréation (primaires et secondaires) plus résilientes. Après une courte présentation du Cerema mettant en avant de premiers éléments (enjeux, travaux possibles) issus d'un travail mené en 2019, l'essentiel du webinaire était consacré aux échanges. Les attentes du Cerema étaient de nourrir les réflexions pour pouvoir aider au mieux les collectivités à aménager des cours d'écoles résilientes. Quatre séquences d'échanges étaient proposées : *types de travaux, pilotage, freins et coûts/financements*.



Ce compte-rendu reprend les différentes idées exprimées lors du webinaire, y compris dans le chat. Elles sont organisées selon les quatre séquences thématiques proposées.

La **liste des participants** se trouve en annexe du document.

1) Partage d'expériences sur les différents types de travaux

Végétalisation des cours d'école

Une participante (professeure et parent d'élève à Angers) précise que la démarche doit se vouloir ambitieuse, en allant vers une déminéralisation de la cour (approche systémique), et non pas dans la simple pose de bacs de fleurs.

Elle mentionne un projet de débitumisation dans une **cour d'école à Angers**, en lien avec l'association de quartier (Terre de sciences) et avec le WWF. La débitumisation est assurée par les parents d'élèves avec l'aide de la mairie (1 ou 2 personnes, une disqueuse). Les travaux, prévus en mai ont été retardés à cause de la situation sanitaire. A l'heure actuelle, les travaux sont toujours en attente des tests d'amiantes pour le bitume.

En Eure-et-Loir, on précise du côté de l'Académie que la cour de l'école **Jules Ferry à Lucé** (en centre-ville), très minérale, a fait l'objet d'une végétalisation sous l'impulsion des enseignants : 1/10^{ème} de la cour d'école a été transformé en jardin (potager dans un premier temps puis d'agrément dans un second temps).

A Saint Avertin, les services techniques donnent l'exemple de la végétalisation d'une cour d'école de 3 000 m². L'objectif pour la collectivité était de végétaliser l'école en plantant une quinzaine d'arbres.

NB : Une entreprise française, **Urban Canopée**¹, mentionnée lors des échanges, propose un système autonome (espèce de bac géant) avec des plants pouvant pousser sur une structure, auto-alimenté et qui peut permettre de lutter contre les ICU. Cette structure est utilisée dans deux cours de Lycée en Rhône Alpes (Brignais et Bourg en Bresse)

Création de lieu de détente « au calme »

Le réaménagement courant 2013 d'une cour d'école dans la commune de **Saint-Junien** (en Haute-Vienne) s'est faite à la demande du directeur. Certains enfants souhaitaient s'isoler des jeux de ballon et créer des espaces de lecture. L'isolement de cet espace s'est fait par la plantation de trois arbres accompagnés de grands massifs de vivaces/arbustes et par la création d'un coin potager/pédagogique qui leur était réservé. L'expérience fut riche.

Extension de la cour d'école

Les espaces à proximité de l'école peuvent également selon les possibilités être investis pour agrandir la cour.

L'Académie d'Orléans-Tours mentionne l'exemple d'une école de Marsaudeau (Mézières en Drouais, en milieu rural, à proximité de Dreux), : la cour de l'école était très petite et peu végétalisée. Un espace à l'arrière de l'école a été utilisé pour agrandir la cour (avec autorisation de la mairie). Celui-ci a été végétalisé au fur et à mesure en créant un parcours artistique afin de permettre aux enfants de s'emparer de ce morceau de terrain.

Présence d'animaux

Un participant mentionne que pour certains établissements ayant de grands espaces verts, l'éco-pâturage² peut être intéressant (*exemple sur le collège de **Chateau-Renard dans le Loiret***). *La ville de **La Rochelle** mentionne également l'installation de poulailler³ dans une école.*

¹ <https://www.urbancanopee.com/manifesto/>

² <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/04/agriculture-urbaine-dans-les-ecoquartiers.pdf> (voir p.45)

³ Voir ci-dessus p.53

Lien avec l'Aire Terrestre Educative (ATE)

L'agence régionale de la Biodiversité (Centre-Val-de-Loire) mentionne l'exemple des aires terrestres éducatives (ATE), où l'on peut confier à des élèves (entre autres publics) une partie de la gestion d'un espace. Cela peut être sur un Espace Naturel Sensible (ENS), sur un terrain vague en ville... Cela a été lancé par l'OFB et s'adresse au cycle 3 (CM1, CM2, 6^e). Il s'agit d'un label pour les écoles qui s'engagent sur 3 ans.

L'aire terrestre éducative peut être support d'un projet à long terme pour mobiliser les acteurs autour de la résilience de la cour. Il s'agit de repenser ces espaces avec les élèves de manière globale notamment en termes d'usage. Tout en faisant de ceux-ci un lieu d'accueil de la biodiversité. Les autres webinaires ont pu mettre en avant qu'en cas de fortes contraintes sur l'espace de la cour, construire des projets ambitieux sur des espaces extérieurs à l'établissement (potager dans des jardins ouvriers à proximité, école du dehors...) reste une solution tout à fait pertinente, même si elle ne participe pas à l'amélioration (par exemple climatique) du bâtiment scolaire lui-même. A ce titre, des projets d'ATE à l'extérieur du bâtiment peuvent également être recherchés pour le bien-être des élèves.

Murs végétalisés

Il a été évoqué le fait que la végétalisation des murs était difficile à mettre en place. Cependant, la végétalisation des murs peut passer par des actions simples s'il n'y a pas de problématique de réseaux (fosse de terre à créer en pied de mur avec éventuellement découpe du bitume préalablement, et plantation de végétaux grimpants avec ou sans supports horizontaux/verticaux selon l'espèce).

2) Déroulement de l'opération / pilotage

Comité de pilotage / implication des élus et services techniques

Il est utile de travailler avec un comité de pilotage pour s'accorder sur le ou les projet(s) en amont. Par exemple, les services techniques vont pouvoir proposer une aide à la réalisation d'un projet à l'initiative des enseignants ; initiative qu'il est plus facile de porter à connaissance d'un comité de pilotage bien identifié. Pour les collèges ou les lycées, même s'il s'agit d'une compétence département et région respectivement, les services techniques de la ville ou de l'EPCI peuvent avoir également un rôle (par exemple, travail conjoint sur le parvis d'un lycée, etc.). La mise en place d'un comité de pilotage peut permettre d'associer les parties prenantes.

Une directrice d'école fait état d'un projet réalisé et démonté 2 ans après pour des questions de sécurité et de difficulté d'association des services municipaux dès l'amont.

Au **collège d'Epernon en Eure-et-Loir** : la réalisation d'un espace pédagogique avec jardin et d'une mare pédagogique a démarré de façon autonome, mais la mairie a été sollicitée après quelques difficultés, et apporté d'abord des conseils, puis un appui technique. Bien que cette collectivité (la commune) ne soit pas l'interlocutrice principale dans le cas des collèges, cela a donné lieu à de véritables échanges et à l'implication du maire et du personnel technique. Une gouvernance a été mise en place permettant d'allier des partenaires privés et publics (qui n'ont pas forcément de lien avec l'enseignement ou l'environnement), la mairie et le conseil départemental. Des problématiques liées à la biodiversité à la gestion de l'espace, ces partenaires et les représentants des collégiens échangent de façon à faire émerger collectivement les solutions les plus satisfaisantes.

Implication des enseignants, élèves, parents d'élèves ou associations

Il y a un besoin de concertation avec les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les élèves pour mettre en place le projet. Il s'agit à la fois de se concerter sur ce qu'il convient de faire mais aussi de voir comment chacun peut s'impliquer dans la mise en œuvre du projet.

Cette concertation peut impliquer également les associations de quartier car l'implication ne se fait pas que sur l'année scolaire (l'été notamment). L'implication de l'équipe pédagogique est importante pour tenir sur le long terme en plus des parents d'élèves ou des habitants du quartier.

Nous rappelons l'exemple d'Angers, évoqué plus tôt par une professeure et parent d'élève, où les parents d'élèves se sont associés avec une association locale (Terre de sciences) et nationale (WWF) pour proposer à la ville un projet de débitumisation et de potager pédagogique dans une cour d'école. Il y a également une forte volonté de la part de la direction pour associer les élèves de niveau élémentaire aux réflexions sur les tracés de la cour d'école pour délimiter les usages et les zones.

Dans la commune de Saint-Junien en Haute-Vienne, le projet mentionné précédemment de coin calme dans la cour d'école a impliqué le conseil municipal des jeunes pour mieux connaître les usages en donnant la parole aux enfants de cette école ainsi qu'aux jeunes extérieurs à l'école. Avant de traiter le projet global, ils ont abordé les problèmes de danger, de calme, d'environnement. Le projet a été présenté au directeur d'école en y associant le service voirie pour enlever le bitume et créer les fosses de plantations. Au moment de la plantation des arbres, les classes sont venues observer la réalisation, permettant une meilleure appropriation.

A la Rochelle, les services municipaux mentionnent un exemple où la LPO a été associée à la gestion d'un mare pédagogique (créée à l'extérieur de l'école). Cela permet suivre le projet dans le temps car les équipes au sein des collectivités peuvent changer et le suivi devient alors plus délicat.

Réaliser des diagnostics d'usages

Le Cerema précise que des diagnostics d'usage peuvent être faits avec les enfants, qui connaissent le mieux la cour d'école. Certains enfants peuvent ne pas se retrouver dans les aménagements existants (exemple du besoin de coin calme évoqué à Saint-Junien). La question du genre est souvent posée en lien avec celle des usages (occupation genrée, et disproportionnée des espaces de la cour). Cela pose en parallèle la question du temps sur lequel on réalise cette concertation (le soir, périscolaire, via des associations, temps scolaire (exemple sur la démarche OASIS), ...).

Les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) peuvent être de bons supports pour les communes et les groupes scolaires, pour amorcer les diagnostics avec les classes.

Les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) peuvent être mobilisés également.

Chantier participatif

Outre l'intérêt pour une meilleure acceptabilité des espaces (et des contraintes qu'ils peuvent poser en matière de saleté des vêtements par exemple), la mise en place d'un chantier participatif avec les parents d'élèves peut permettre de diminuer les coûts de rénovation de la cour.

La mairie d'Angers soutient la démarche initiée par les parents d'élèves de débitumisation d'une cour d'école dans le cadre d'un dispositif appelé « les journées citoyennes » via un soutien technique et aussi sur la communication autour de l'évènement.

3) Questionnement / freins

Contrôle des installations et norme

Les aires de jeux sont soumises à certaines normes. D'autres éléments comme la mise en place de mobilier naturel ne le sont pas nécessairement.

La tendance en France est de se surprotéger sans forcément qu'il y ait obligation réglementaire, du fait de la responsabilité du maire en cas de problème. Des participants soulignent le besoin de mieux comprendre la prise en compte des jeux et structures non normées par les assurances scolaires.

Il y a besoin de travailler en amont sur ce sujet lors de l'élaboration du projet. La question des normes fait partie de points qui pourrait être à éclaircir dans le cadre de la démarche du Cerema.

A Trainou (Loiret), une structure a été mise en place pour favoriser l'ombrage, il y a deux ans, dans des cours d'écoles très minérales où il faisait très chaud (jusque 50°C l'été). Le but était que le coût ne soit pas trop important pour la mairie et qu'enfants et parents participent. A cette fin, des ateliers ont été réalisés le samedi matin pour créer les structures avec des palettes. Mais le Maire a fini par demander de retirer tout ce qui a été construit.

A Angers, une professeure et parent d'élève rapporte que le projet de pédibus scolaire semblait impossible car jugé trop dangereux : les assurances se sont pourtant mises à assurer ces trajets à pied. Elle s'interroge donc sur la possibilité d'une telle évolution pour les normes liées aux jeux et à ces nouveaux mobiliers.

A Trainou, on précise que le projet de vélobus n'a pas posé de problèmes de ce point de vue.

Ouverture des cours d'école au public

Il a été soulevé la question d'ouvrir la cour d'école au public pour faire un espace de végétalisation pour les habitants du quartier. Suivant la typologie de la cour, cela peut constituer pour les habitants, un espace de fraîcheur en ville. Cela pose également un ensemble de questionnement lié à la sécurité et à l'entretien.

Entretien des potagers

L'entretien du potager en été reste un point de vigilance en cas d'installation de ce type d'espace. Le travail avec les autres usagers de la cour d'école en période de vacances scolaires (centre de loisirs) ou avec des associations locales peut permettre de résoudre ce point.

À Angers, la professeure et parent d'élève précise qu'il est souhaité d'associer les habitants et le centre de loisirs pour l'arrosage estival ainsi que les partenaires associatifs.

A Paris (webinaire de la région Île-de-France), un des objectifs de la démarche OASIS est de donner accès aux cours d'écoles aux personnes habitant à proximité et qui n'ont pas de jardin pour bénéficier d'un coin de fraîcheur.

Réticences face à la nature / au projet d'installation de plus de nature

La question de la manière de conserver des « pieds propres, tant pour prévenir des craintes (projetées ou exprimées) des parents quant au caractère « sale » des feuilles et de la terre, que pour éviter la remontée de terre dans les salles et des contraintes en matière de nettoyage de l'établissement. : La question d'avoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques, et plus généralement à un espace moins aseptisé, est également posée.



Quelques pistes de résolution :

- ✓ Achat/récupération de bottes pour l'extérieur de sorte que les enfants puissent en avoir lorsqu'il ne fait pas beau,
- ✓ Chaussons à porter dans les salles de classe
- ✓ Sur des plus grands espaces, on peut avoir l'idée de conserver un espace tampon qui reste minéralisé
- ✓ En Allemagne, il se pratique la distribution de surpantalons les jours de mauvais temps.

Du côté de l'académie Orléans-Tours, on mentionne l'exemple d'une collectivité où, depuis deux ans les agents font de la sensibilisation auprès des jeunes en début d'année pour communiquer sur ce point. Il avait aussi été testé un système de drapeau, rouge ou vert, annonçant la météo de la journée pour rendre accessible ou non certaines zones de la cour. Cela a bien fonctionné un an et moins l'année d'après, peut-être du fait d'une moindre implication de la vie scolaire.

Une directrice d'établissement (Trainou) interroge quant au surpiétinement des espaces enherbés : quand on a 250 élèves y passent régulièrement, l'herbe ne pousse plus et il ne reste que de la terre.



Quelques pistes de résolution

- ✓ Ne pas ouvrir les zones engazonnées à toutes les récréations systématiquement ;
- ✓ Utiliser du BRF (bois raméal fragmenté) au sol sur des zones de passage fréquent ;
- ✓ On peut aussi, dans le potager, installer des planches de circulation, ce système est ancien mais a fait ses preuves : on ne note aucune dégradation en 5 ans à Selles Saint Denis.

Tout cela met bien en avant l'importance des questions de gestion qu'il faut prendre en compte en amont.

« Nuisances » de la biodiversité

Un autre frein soulevé est la peur des moustiques en lien avec les ouvrages de gestion de l'eau, tels que les mares. Favoriser l'évolution vers un écosystème équilibré avec notamment des prédateurs des moustiques est une réponse possible (voir le rapport de l'OTHU⁴ sur le moustique et la gestion des eaux pluviales). Une mare fonctionnelle, n'augmente pas le nombre de moustiques car elle accueillera de nombreux prédateurs : grenouilles, chauves-souris, larves de libellules etc.

A la Rochelle, les services techniques mentionnent l'installation de récupérateurs d'eau installés dans l'école, et fermés pour éviter la prolifération de moustiques. La mare pédagogique (évoquée précédemment) réalisée à côté de l'école ne présentait pas de problèmes de moustiques : des relevés de faune effectués par la LPO ont mis en évidence l'équilibre de la mare.

Il se pose la même crainte vis-à-vis des serpents mais celle-ci apparaît infondée car les perturbations sonores dans une cour d'école sont trop fortes pour que les serpents affectionnent ce type de milieu.

Le réseau « Ecole et Nature » met à disposition de nombreuses ressources sur les peurs de la nature.

Traiter la question du danger en amont

Il n'y a pas plus d'accidents en Belgique par exemple où les cours d'écoles sont plus « ensauvagées ». Cela relève plus de la conception mentale : un enfant qui prend des risques peut se blesser mais on peut lui apprendre à ne pas se blesser. C'est un sujet très psychologique.

Un participant indique sur la notion de danger qu'il y a beaucoup à faire notamment sur les représentations. Ce sont souvent les parents d'élèves qui vont trouver ça dangereux. La mise en place d'un sol amortissant peut permettre de ne pas se faire mal en tombant mais il cache les racines des arbres ne permettant plus de juger de leur santé des arbres ce qui peut devenir dangereux.

Concernant l'aspect sécurité en lien avec les points d'eau : à la Rochelle, une mare a été créée dans l'enceinte de l'école et des clôtures ont été installées autour. Une autre mare a été créée à l'extérieur de l'école et est gérée par l'association (LPO).

4) Coûts et financements

Ombrières

Il a été relevé que les dispositifs de création d'ombre (ombrières) sont des éléments très cher.

Coûts

La mairie d'Angers estimait à 200 000 Euros les travaux de réfection par cours d'école. Il semble compliqué de proposer un coût standard car cela dépend des objectifs que l'on se fixe. Suivant la liberté que l'on a, on peut faire des choses soi-même (ou avec des volontaires) et ainsi réduire les coûts

⁴ Des éléments peuvent être trouvés dans le rapport de l'OTHU sur le moustique et la gestion des eaux pluviales, notamment pour la conception et la communication aux riverains : <http://www.graie.org/othu/index.htm>

de main d'œuvre. Les postes les plus onéreux sont les analyses d'amiante et le fait de passer par des marchés publics pour certains équipements. Ici aussi, l'utilisation d'équipements de réemploi peut permettre de diminuer les coûts. Un autre poste de dépense à prendre en compte est la formation des enseignants et des agents pour évoluer dans ce type d'espace et y développer des pratiques pédagogiques adaptées. Il faut également penser aux coûts de gestion, par exemple le coût du décolmatage pour les espaces minéraux perméables (à réaliser tous les 15-20 ans, retour d'expérience d'une cour d'école Oasis à Paris).

A la Rochelle, l'objectif de 0 dépense pour la commune avait été fixé car il n'y avait de budget disponible. Des ateliers de bricolage ont été organisés avec les parents/enfants/enseignants le samedi matin, du matériel de récupération a été utilisé, un appel aux dons de plantes a été fait auprès des jardineries/entreprises locales/parents d'élèves.

Pour les communes qui peuvent financer ce type de projet, un service parc et jardins de la mairie peut, par exemple, prendre en charge tous les achats de végétaux et le service voirie le gros œuvre (excavation du bitume, évacuation, creusement des fosses de plantations...).

Il a été relevé qu'au niveau des départements ou régions, il y a peu de subventions dédiées et que certaines ne sont plus accessibles aux communes au-delà d'un certain nombre d'habitants par exemple.

Agences de l'eau

Des subventions sont possibles auprès des agences de l'eau avec chacune leurs spécificités de subvention. Leurs champs d'actions dépendent des bassins versants. Il existe des financements pour des travaux, de l'ingénierie ou encore de l'animation suivant les agences et qui peuvent être plafonnés (exemple de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : plafond à 40€/m²).

- Il peut parfois y avoir des appels à projets spécifiques sur les cours d'école (c'est le cas de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).
- L'Agence de l'eau Loire Bretagne finance la désimperméabilisation (subvention et Appel à initiative) pour les communes avec un réseau d'assainissement unitaire.⁵
- A Caen, l'agence de l'eau Seine Normandie finance des projets notamment sur la désimperméabilisation des sols mais elle estime que les cours d'école sont des trop petites surfaces car elles font en général moins de 1 500 m². Il a été évoqué très rapidement l'idée de se fédérer en petits porteurs de projet.

Dotations de l'Etat

Des dotations à destination des collectivités existent, et pourraient être sollicitées pour les cours de récréation :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : à solliciter par le ou la maire à la préfecture. Cette dotation peut servir aux cours d'école, une des priorités identifiées pour cette dotation au niveau national étant « La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires »

⁵ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/agence/files/Publications/11e_prog_adopte_20181030.pdf

- Dotation DETR Territoire Ruraux : Elle s'adresse aux petites communes. Les seuils de subvention sont fixés par la préfecture pour chaque département, ainsi que d'éventuelles priorités. La réfection ou construction de cours de récréation peut être éligible. Elle est également à solliciter du côté de la préfecture.

Appels à projets thématiques

A La Rochelle, la réponse à un AAP en 2017 (1000 coins nature, projet du Ministère de l'Environnement) a permis de mener quelques actions dans les écoles (élémentaires et maternelles) : poulaillers, coins potagers ou encore jardinières. Une mare pédagogique a également été réalisée juste à côté de l'école. Un travail avec une association a permis de faire un suivi du projet.

Dans d'autres webinaires, les appels à manifestation d'intérêt / appels à projet Trame Vert et Bleue (le nom peut varier selon les régions, quand ils existent) sont parfois sollicités pour financer des projets de réfection de cours de récréation, souvent plusieurs, dans le but de renforcer les continuités écologiques, et en mettant donc l'accent sur la création ou restauration de milieux favorables à la biodiversité.

Merci à toutes et tous pour ces échanges !

Annexe : Liste des participants

Claire Vial adjointe à l'Education, vie scolaire et jeunesse Loire Authion - claire.vial0916@orange.fr

Ingelaere Nathalie, directrice de l'école élémentaire de Trainou - ec-trainou@ac-orleans-tours.fr

Marylou Dufournet, référente de l'Atelier Nature en Ville et Adaptation au Changement Climatique (Cerema Est) - marylou.dufournet@cerema.fr

Cyril Pouvesle, Chef de projet quartiers durables, Cerema Territoires et ville - cyril.pouvesle@cerema.fr

Géraldine Bertaud, directrice de projets intégrateurs, évaluation et concertation (Cerema Ouest) - geraldine.beraud@cerema.fr

Erwan Vatan, chargé d'étude aménagement, nature en ville et cadre de vie (Cerema Normandie-Centre) - erwan.vatan@cerema.fr

Florine Pilatus, chef de projet aménagement (Cerema Normandie-Centre) - florine.pilatus@cerema.fr

Anne Vial, chef de projets Quartiers Durables et Action Cœur de Ville, Cerema Territoires et ville - anne.vial@cerema.fr

Flavie BASTILLE - Agglopolys/Ville de Blois Responsable du service études & travaux à la Direction de l'aménagement de l'espace public - flavie.bastille@agglopolys.fr

Laurence PAJON Adjointe à la mairie de St Martin d'Auxigny, déléguée à l'environnement - lpajon.stma@orange.fr

Mélodie JACQUES, paysagiste - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Loir et Cher - melodie.jacques@caue41.fr

Aurore MANIEZ, animatrice biodiversité et programme LEADER - PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne - petrforetorleans@orange.fr

Philippe COUPECHOUX SELLES SAINT DENIS Conseiller municipal délégué environnement espaces verts hydrologie - philippe.coupechoux.ssd@bbox.fr

Pascale LARMANDE et Benjamin VIRELY, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, animation territoriale - pascale.larmande@biodiversite-centrevaldeloire.fr / benjamin.virely@biodiversite-centrevaldeloire.fr

Céline Tanguay Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours

Quentin REVEL CPIE Brenne-Berry - Chargé de mission et animateur nature - quentin-revel@cpiebrenne.org

Olivier Bioteau, Chargé de mission EDD, DSDEN49 (Education Nationale) - olivier.bioteau@ac-nantes.fr

Céline LAREURE, responsable Pôle aménagement, Syndicat mixte de l'eau Roannaise de l'Eau - clareure@roannaise-de-leau.fr

Marie-Annette BERGEOT Maire de Villaines-les-Rochers - m.annette.bergeot@orange.fr

SEPTSAULT Jean-Marc Chargé de mission EDD pour l'académie d'Orléans Tours. Référent national EDD pour le réseau des écoles UNESCO. Enseignant. - jean-marc.septsault@ac-orleans-tours.fr

Stéphanie BERBEY Mairie de Vineuil Directrice du service des Affaires Educatives - stephanie.berbey@vineuil41.fr

Guillaume BONNENTIEN, Consultant Manager chez EcoAct, Expertise "Villes, territoires et infrastructures durables" - guillaume.bonnentien@eco-act.com

Emilie Maloingne, Responsable Unité biodiversité et développement durable, Service Nature et Paysage, Ville de La Rochelle - emilie.maloingne@ville-larochelle.fr

Anne GOGUEL, Agglopolys et Ville de Blois - Cycle de l'eau - Bureau d'études et animation eau pluviale anne.goguel@blois.fr

Jérémy SIMON, Adjoint au maire, Commune de Trainou (45470) - jeremy.simon@mairie-trainou.fr

Thierry MOREAU, Chargé d'études eau et environnement. CDPNE Loir-et-Cher - thierry.moreau@cdpne.org

Claire Schneider, Chargée de missions Biodiversité PETR Centre-Cher (Bourges-Vierzon) - claire.schneider@petr-centrecher.fr

David du Chélas, chargé mission Développement durable (Ville de Saint-Nazaire), Projet global Ecoles en transitions, intégrant la désimperméabilisation des cours d'écoles - duchelasd@mairie-saintnazaire.fr

LE BECHENNEC Stéphane Directeur des Services Techniques CTM Ville de Saint-Avertin - Tél : 0247252394 Port :0676820525

Charline Merré, Responsable projets marketing - Revêtements perméables Résineo - charline.merre@lrvision.fr, Ligne directe : 06.43.24.85.91

Justine Pauze-Vieux, Paysagiste concepteur ADAC37 - jpauze@adac37.fr

Juliette Deneufbourg, Ingénieure Aménagement Durable – EODD Ingénieurs Conseils à Paris - juliette.deneufbourg@orange.fr